

Etude comparative des massacres de Maillé et d'Oradour-sur-glane

Points de comparaison	Maillé (Indre-et-Loire)	Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne)
Date	25 août 1944	10 juin 1944
Nombre/Catégories de victimes	124 civils dont 38 hommes, 42 femmes, 44 enfants (de moins de 14 ans)	642 civils dont 189 hommes, 247 femmes, 206 enfants (de moins de 14 ans)
Mode opératoire	Village encerclé. Habitants abattus dans leurs maisons ou dehors, maisons incendiées au fur et à mesure. Village bombardé par un canon. Victimes = 1/4 des habitants	Village encerclé. Tri des hommes et des femmes. Hommes enfermés dans des granges mitraillés et brûlés dans les incendies (5 survivants). Femmes et enfants enfermés dans l'église, mitraillés et brûlés dans l'incendie (1 survivante). Seulement une trentaine de survivants parmi les habitants.
Auteurs du massacre	Non identifiés formellement. Probablement : Le Feldersatzbataillon de la 17 ^e division de grenadiers de Waffen-SS Des soldats du 197 ^e régiment de Sécurité de la Wehrmacht	Régiment Der Führer de la 2 ^e division blindée de la Waffen-SS "Das Reich", commandée par le général Heinz Lammerding. Officiers organisateurs et/ou exécutants : Adolf Dickmann, Heinz Barth. Parmi les soldats, 14 Malgré-nous
Réaction des habitants	Mutisme prolongé. Pas de transmission des adultes rescapés aux enfants	Témoignage des rares rescapés tout au cours de leur vie. Colère des habitants après l'amnistie des Malgré-nous en 1953
Prise en charge des autorités et de la communauté	Prise en charge humanitaire Intervention formelle du préfet auprès du Feldkommandant Enquête de police bâclée	Drame relayé par les autorités administratives, politiques, religieuses, intellectuelles locales et nationales. Visite du général de Gaulle en mars 1945. Volonté de connaître la vérité, objectif de l'Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane
Procès/Jugements/ Suite de l'affaire	Crime de guerre jugé au tribunal militaire de Bordeaux en 1952. Un seul accusé : le sous-officier Schlüter, condamné à mort par contumace. Jamais arrêté. Affaire classée en 1991. Réouverture de l'enquête par la justice allemande en 2005. Aucun prévenu. Non-lieu en 2016	Crime de guerre jugé au tribunal militaire de Bordeaux en 1953. 21 accusés. Pas d'officiers. Lammerding non extradé. Dickmann tué au combat. Barth caché. Seulement des sous-officiers et des soldats, dont 14 Malgré-nous (Alsaciens) et 7 Allemands sont présents. <u>Jugement</u> : 2 condamnations à mort (dont 1 Alsacien), 1 relaxe, les autres condamnés à des peines de 5

		<p>à 12 ans. H. Barth condamné à mort par contumace.</p> <p><u>Suite</u> : La loi d'amnistie de 1953 permet la libération de 13 Alsaciens. Les 2 condamnés à mort sont graciés en 1958.</p> <p>Procès de Barth à Berlin-Est en 1983, condamné à perpétuité, libéré en 1997</p>
Devenir du site	Reconstruction du village prévue dès 1945	Village non reconstruit sur place. Site sanctuarisé. En 1946, Oradour a le statut de Monument historique
Exercice du devoir de mémoire	Commémorations discrètes jusqu'en 2006	<p>Importantes commémorations, avec visites de présidents : Vincent Auriol (1947), F. Mitterrand en 1994, J. Chirac en 1999, F. Hollande et le président de RFA en 2013, E. Macron en 2017.</p> <p>Village-martyr devenu un lieu de mémoire.</p> <p>Ouverture d'un important Centre de la mémoire, à l'initiative du département de Haute-Vienne en 1999</p>
Auteurs de monographies récentes	Sébastien Chevereau	Sarah Farmer, Jean-Jacques Fouché, Philippe Schneider